

# ECO VAL'

Le magazine de la CCIVS



**A la UNE : pour un urbanisme de qualité**



1<sup>er</sup> semestre 2016 - n° 3



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

► **Edito du Président**



Après deux années d'existence, la Communauté Isle Vern Salembre est désormais solidement ancrée sur son territoire. Sa création à l'échelle de 17 communes et 20.000 habitants, intégrant des compétences aussi importantes que la voirie, l'ensemble du secteur éducatif de la petite enfance à la jeunesse, le social, l'urbanisme, l'économie et le tourisme, fut en soi un exercice complexe et difficile.

Cette mise en œuvre s'est déroulée dans un contexte, on ne peut plus délicat pour les collectivités, tant sur le plan économique qu'au niveau des finances publiques, mais elle a pu pour l'essentiel être menée à bien grâce à l'engagement et à l'effort consenti par l'ensemble des élus et des agents de la CCIVS. Malgré la mise en application de la loi "NOTRE" le 7 août 2015, portant en particulier sur l'élargissement en population des communautés territoriales, les élus de la CCIVS ont opté pour le maintien du périmètre communautaire, exception faite de la commune de Manzac sur Vern qui se tourne désormais vers le Grand Périgueux. Les élus ont souhaité ainsi privilégier l'aboutissement du long travail de fusion accompli depuis le printemps 2012. Celui-ci s'est élaboré sur les bases d'un projet communautaire ambitieux, projet sans lequel aucune perspective de développement ne saurait être possible. Il s'appuie notamment sur le potentiel d'un bassin de vie au caractère rural bien marqué, articulé autour de ses grandes voies de communication avec ses bourgs centres structurants Saint-Astier et Neuvic sur l'Isle.

Notre territoire compte autant par son identité à la fois historique et géographique, que par son potentiel et son dynamisme démographique et économique, sa richesse environnementale et patrimoniale. Notre communauté de communes constitue, nous le savons, une entité originale, avec un caractère et des spécificités qui lui sont propres. Elle ne saurait, par conséquent être soluble et se fondre à la demande au sein d'une grande agglomération, sous la simple injonction d'une loi "NOTRE" qui affiche clairement ses limites à l'échelle d'un département rural comme la Dordogne. Nous sommes convaincus pour autant que la CCIVS possède des atouts déterminants pour jouer un rôle essentiel et stratégique dans les toutes prochaines années dans le développement de la vallée de l'Isle, en partenariat avec les autres collectivités du Grand Périgueux jusqu'à Montpon.

Sur un tout autre plan, à l'échelle de notre pays, il est important de revenir sur les dramatiques événements de 2015 et rappeler, encore et encore, l'inacceptable, notre solidarité et notre émotion à l'ensemble des familles des victimes de la folie meurtrière des intégristes religieux, simplement parce que nous représentons tout ce qui est intolérable à leurs yeux, à savoir la démocratie, la laïcité, la tolérance et la liberté d'expression, autant de valeurs fondatrices de notre République.

En cette nouvelle année, j'é mets le vœux, au nom des élus de notre Communauté de communes, pour notre territoire et pour nos habitants, que nous sachions agir ensemble dans la solidarité, en donnant le meilleur de nous-même, dans l'esprit de nos institutions républicaines, dans la congruence de nos valeurs, pour appréhender, dans l'intelligence globale, les défis majeurs qui nous attendent désormais.

Jacques RANOUX, Président de la CCIVS

**Sommaire...**

La C.C.I.V.S. ....	2 / 4
Piscines .....	5
Politique du Territoire .....	6 / 17
Politique Educative .....	18 / 23
Action sociale .....	24 / 27
Services Techniques .....	28 / 31
Informations .....	32

**Directeur de publication :** Jacques Ranoux  
**Rédaction :** Services CCIVS  
**Conception graphique :** Service communication C.C.I.V.S.  
**Photos :** C.C.I.V.S., mairies, Offices de Tourisme  
**Impression :** Imprimerie FANLAC - Neuvic  
 Tirage à 12 000 exemplaires  
**n°ISSN : 1762 - 34 - 56**

**Poursuite du travail de fusion en 2015**

► **Les missions que les communes ont confié à la CCIVS**

- ✚ **17 écoles** y compris la **restauration scolaire** (13 cantines)
- ✚ **Péri-scolaire** : accueil du matin et du soir et les temps d'activités périscolaires (TAP) que l'Etat a imposé.
- ✚ **Petite enfance** : les crèches de Saint-Astier et Neuvic et le relais d'assistantes maternelles (RAM).
- ✚ **Jeunesse** : 7 accueils de loisirs maternels et primaires, la ludothèque de Saint-Léon sur l'Isle et les 2 structures pour adolescents (Neuvic et Saint-Astier).



✚ **Action sociale** d'intérêt communautaire : portage de repas à domicile, secours et aides d'urgence, soutien aux associations d'aides à domicile et gestion sociale et technique de l'aire d'accueil des Gens du voyage.

✚ **Piscines** de Neuvic sur l'Isle (été) et de Saint-Astier (piscine couverte).

✚ **Environnement** : collecte et traitement des déchets, contrôle des assainissements individuels (SPANC), petit patrimoine, gestion des eaux des bassins versants (entretien de l'Isle et ses affluents) et l'entretien des chemins de randonnée.

✚ **Voirie** : toutes les voiries bitumées, les pistes de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) et la véloroute voie verte.



✚ **Développement économique** : zones d'activités économiques sur le territoire, gestion de l'Office de tourisme intercommunal (Saint-Astier - Neuvic).

✚ **L'aménagement du territoire** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la vallée de l'Isle.



► Le personnel qui travaille pour ces missions

Le personnel de la CCIVS est réparti de la manière suivante :

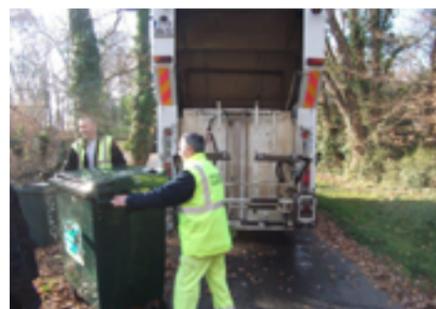
- une partie est détachée à 100 % à la CCIVS, travaillant ainsi sous les compétences transférées. Ces agents sont rémunérés par cette dernière.
  - une seconde partie correspond au personnel mis à disposition par les communes. Les agents restent ainsi salariés de ces dernières.
- Quelque soit l'employeur, les agents sont placés sous l'autorité du Président de la CCIVS mais aussi sous celle du Maire de leur commune ainsi que de celle de ses adjoints qui sont également conseillers communautaires.

Une charte "partenariale" a été approuvée par la CCIVS et différentes communes afin de maintenir un lien de proximité avec la population et les personnels.

A cet effet, les personnels doivent exécuter les consignes émanant de la Mairie pour le fonctionnement courant mais également celles venant de la CCIVS pour l'organisation d'ensemble.

De même, tout citoyen peut s'adresser à son Maire et à ses adjoints ou directement à la CCIVS pour signaler toute difficulté ayant trait aux missions de la Communauté de communes.

L'harmonisation de la gestion des personnels prévue en 2015 sera effective en 2016.



► Les transferts financiers entre les 17 communes et la CCIVS

L'année 2015 a été principalement consacrée aux transferts financiers entre les communes et la communauté de communes.

Après de multiples réunions et arbitrages, c'est un montant de 3.705.000 € qui sera versé à la CCIVS pour assurer le bon fonctionnement des services transférés (salaires, frais d'entretien, etc...) et assurer les investissements nécessaires (bâtiments, voirie, matériels, mobiliers, etc...) sur tout le territoire.

La fiscalité professionnelle est perçue et conservée par la CCIVS.

Bilan d'activités des Piscines de la CCIVS

► Les piscines de Saint-Astier & Neuvic sur l'Isle

Les deux piscines de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (Saint-Astier et Neuvic sur l'Isle) font partie du cadre de vie et contribuent au développement et au bien-être général de la population. Elles sont un lieu de structuration commun à l'enfant et à l'adolescent ainsi qu'un lieu de loisirs pour les adultes.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, six collèges, vingt écoles dont quarante-neuf classes et six établissements spécialisés ont fréquenté la piscine située à Saint-Astier. A cela s'ajoutent deux créneaux école de natation, quatre créneaux aquagym, un créneau aquagym + perfectionnement, un créneau perfectionnement, des cours de leçons de natation et les ouvertures au public.

Pendant la période estivale, les piscines maintiennent :

- les ouvertures au public, les cours d'aquagym et les leçons de natation.

Les différentes activités proposées sur les deux piscines et la répartition des créneaux ont permis de répondre aux attentes et aux besoins de tous et de chacun.



► Piscine de NEUVIC SUR L'ISLE

Entrées public	2014				2015			
	Juin	Juillet	Août	Total	Juin	Juillet	Août	Total
	1550	6082	5037	<b>12 669</b>	1586	8602	8036	<b>18224</b>

A noter : La fréquentation a augmenté de 5 555 entrées par rapport à l'été 2014 pour la piscine de Neuvic.

► Piscine de SAINT-ASTIER

Mois	Public	Clubs	Centres	Activités adultes	Ecole Natation	Jardin Aquatique	Maternelles Primaires	Collège St-Astier	Collège extérieur	Total
Sept. 2014	588	331	63	517	99	72	1330	382	278	<b>3660</b>
Oct. 2014	705	281	46	522	110	105	1038	162	200	<b>3169</b>
Nov. 2014	765	288	40	611	122	104	1345	315	222	<b>3812</b>
Déc. 2014	405	202	29	446	123	32	392	96	52	<b>1777</b>
Jan. 2015	659	104	34	438	99	33	1083	371	566	<b>3387</b>
Fév. 2015	854	73	12	224	52	25	518	249	331	<b>2338</b>
Mars 2015	1279	183	33	246	47	41	1041	405	434	<b>3709</b>
Avr. 2015	660	189	12	393	86	44	1004	143	225	<b>2756</b>
Mai 2015	773	164	50	455	97	64	1226	224	265	<b>3318</b>
Juin 2015	1044	198	47	334	194	31	895	158	257	<b>3158</b>
Juil. 2015	1287			141						<b>1428</b>
Août 2015	807			81						<b>888</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9826</b>	<b>2013</b>	<b>366</b>	<b>4408</b>	<b>1029</b>	<b>551</b>	<b>9872</b>	<b>2505</b>	<b>2830</b>	<b>33400</b>

A noter : 33 400 entrées dont 15 207 enfants et jeunes sur l'année scolaire 2014-2015.

# Rétrospective 2015 en photos...

## ► Sur le parc d'activités Astier Val' ...



Pose d'un panneau d'information (RIS)



Travaux Beauty Success



Aménagement paysager



Visite de chantier avec les élus de la CCIVS

## ► L'Urbanisme



Le Vice-Président François Roussel & les responsables du service instructeur



Les élus s'engagent pour un urbanisme de qualité



Service Instructeur de la CCIVS à Sourzac



Atelier de travail - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

# Rétrospective 2015 en photos...

## ► Véloroute Voie Verte & Tourisme



Pose de la Passerelle de Saint-Astier



Hangar agricole réhabilité à Neuvic



Reconstruction d'une cale à bateau à Saint-Astier



Panneau d'information Véloroute



Aire de jeux de Saint-Astier



Inauguration de la Véloroute Voie Verte



Spectacle "La Petite Boucle" de VIRUS - Inauguration Véloroute



Inauguration du Mémorial des Déportés à St-Léon-sur-l'Isle



Chantier d'été à la Maison du Patrimoine de Grignols



Maison du Patrimoine "Talleyrand-Périgord" à Grignols

POLITIQUE DU TERRITOIRE

POLITIQUE DU TERRITOIRE

## Beauty Success s'implante sur le parc d'activités Astier Val' & conforte le pôle cosmétique de la Vallée de l'Isle

La vallée de l'Isle est une petite « Cosmetic Valley » qui compte en Aquitaine avec près de 1000 emplois dans cette filière. INTERSPRAY (groupe Fareva – fabrication d'aérosols, sticks, cires, crèmes...) à Neuvic-sur-l'Isle emploie à elle seule 250 personnes. ELP à Montrem (fabrication de produits coiffants) compte près de 40 emplois. Le GIE SALSA (qui a repris le bâtiment d'Isoa sur Astier Val') BCB et COOPERE comptent environ 190 emplois au total (1er distributeur français de fournitures pour salons de coiffure)... Le site de Saint-Astier va bientôt être conforté par l'implantation du siège social de Beauty Success dont les travaux en cours devraient s'achever à l'été 2016.

Rencontre avec Philippe et Christophe Georges, les dirigeants.

► Pouvez-vous nous présenter l'entreprise Beauty Success ?

*Philippe et Christophe :* en 1973, notre mère a créé la parfumerie Nicole Georges à Périgueux. En 1995, nous avons décidé de créer un réseau de parfumeries sous le nom de Beauty Success. Avec 320 parfumeries en France et à l'international, nous sommes devenus le 4<sup>ème</sup> réseau français de parfumeurs. En plus de la parfumerie, nous développons aussi des activités de parapharmacie et d'institut de beauté.



Bâtiment en construction

► En quoi consiste votre projet d'implantation à Saint-Astier ?

*Philippe et Christophe :* notre activité a connu une croissance régulière, et pour nos besoins logistiques, nous occupons, à ce jour, 4 entrepôts à Marsac-sur-l'Isle et Notre-Dame-de-Sanilhac. Afin d'optimiser notre fonctionnement, il était devenu indispensable d'investir dans un bâtiment unique, conçu pour répondre parfaitement à nos process et besoins logistiques. Après avoir contacté les élus de la CCIVS, nous avons choisi d'implanter notre nouveau siège social sur le parc d'activités Astier Val' où nous avons fait l'acquisition d'un terrain de près de 4 hectares pour y installer notre centre logistique. Le bâtiment en cours de construction aura une surface totale de 11.000 m<sup>2</sup> dont 1500 m<sup>2</sup> pour les services support. Le déménagement est prévu au cours de l'été 2016.

► Quelles sont les raisons de votre implantation sur le parc d'activités Astier Val' ?

*Philippe et Christophe :* la proximité de l'échangeur d'autoroute, à l'ouest de l'agglomération de Périgueux, a été pour nous un facteur déterminant. Elle permet d'approvisionner plus facilement nos 320 parfumeries et de relier plus rapidement notre pôle « franchise » situé près de Bordeaux à Cenon. Le terrain proposé par la CCIVS correspondait parfaitement à nos besoins. Pour rappel, nous travaillions sur ce projet depuis 2003, et sur le plan personnel, cela correspond aussi à un retour aux sources pour notre famille qui est originaire de Saint-Astier. En effet, en 1913, notre arrière grand-père, Sicaire Georges, avait créé l'usine de chaussures l'Astérien, qui est ensuite devenue Aster.

► Combien de personnes travailleront sur le site ?

*Philippe et Christophe :* 90 salariés de Marsac-sur-l'Isle et Notre-Dame-de-Sanilhac occuperont leur poste à Saint-Astier, sans compter les intérimaires auxquels nous faisons appel lorsqu'il y a un surcroît d'activité, notamment avant les fêtes de Noël. Notre transporteur, l'entreprise Big Big dirigée par M. Bigaud s'inscrit elle aussi dans notre projet avec ses 30 salariés, ce qui représentera un total de 120 personnes sur site. Il est possible que certains de nos salariés choisissent dans le futur de s'installer et de consommer localement.

► Quels sont vos projets de développement et vos perspectives pour l'emploi local ?

*Philippe et Christophe :* nous poursuivons notre stratégie de développement national et international avec l'objectif d'atteindre 400 parfumeries en 2020. Nous espérons aussi des retombées de notre campagne publicitaire TV, avec un nouveau jingle créé par une jeune entreprise bordelaise, auteur du fameux « Yes we can », slogan qui a participé au succès électoral du président américain Barack Obama. Sur le site de Saint-Astier, nous espérons pouvoir créer une vingtaine d'emplois au total sur la période 2016-2020.



Le Préfet, les élus et les dirigeants de Beauty Success



Présentation du projet au personnel



Philippe et Christophe Georges



Une des 320 parfumeries du réseau Beauty Success

### Autres créations ou développement d'entreprises sur le territoire

- ↳ **Technicut**  
Fabrication d'outillage industriel à Douzillac (déménagement de l'activité depuis la Gironde)
- ↳ **Frédéric Liogier**  
Détermitage et aérogommage à Léguillac-de-l'Auche (développement et déménagement de l'activité depuis Saint-Astier)
- ↳ **Atelier Bash**  
Rénovation de fauteuils de spectacles à Neuvic-sur-l'Isle (création d'une nouvelle activité)
- ↳ **Colas Sud-Ouest**  
Travaux Publics à Saint-Astier (agrandissement des locaux)
- ↳ **Sarl VIE**  
Méthaniseur agricole à Saint-Astier porté par Monsieur Guy Debregeas (création d'une nouvelle activité de production d'énergie renouvelable)



## Le projet touristique de la CCIVS (2015-2020) se concrétise

A la fin de l'année 2014, lors de 3 réunions successives, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) et les offices de tourisme de Saint-Astier et Neuvic avaient convié les élus et acteurs du tourisme (prestataires, hébergeurs, associations...) à la définition d'un projet touristique pour le territoire. Ce projet comporte 20 actions à réaliser pendant la période 2015-2020. Un an après la validation du projet, une nouvelle réunion a été organisée le 4 décembre dernier au centre multimédia de Neuvic pour faire un point d'étape de sa mise en oeuvre, en même temps qu'un bilan de la saison touristique.

Tout d'abord, il ressort du point d'étape que le nombre d'actions présentées passe de 20 à 21, avec le nouveau projet de déménager l'office de tourisme de Saint-Astier dans la maison dite « Labidoire », en bas de la rue de la fontaine sur l'ancien rempart de la cité. Sur ces 21 actions :



La maison Labidoire abritera l'Office de Tourisme de Saint-Astier

6 sont déjà réalisées : la fusion des offices de tourisme de Saint-Astier et Neuvic, les travaux de la Véloroute Voie Verte, la rénovation d'un hangar agricole pour l'accueil des randonneurs à Neuvic, une aire de jeux et une câle à bateau à Saint-Astier, l'aménagement de 9 aires de repos avec des panneaux d'information pédagogiques, l'édition d'une carte touristique de l'itinéraire et la réédition de la fête de la gastronomie.

3 sont en cours de réalisation : soutien au projet de Maison du patrimoine « Talleyrand-Périgord », candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et définition d'une charte pour la signalétique touristique...

12 sont encore à l'état de projet mais il reste 4 ans pour les mettre en oeuvre.

Parallèlement aux actions de la Communauté de Communes, il est intéressant de constater que les initiatives privées se multiplient, ce qui permet d'avoir une vraie dynamique pour le développement du tourisme sur notre territoire : de la location de vélo par le camping de Neuvic et le club de canoë kayak; une nouvelle activité gyropode par la société Gyropole gérée par M. et Mme Poletto, de nouvelles chambres d'hôtes au château Labattut ainsi qu'au lieu dit Fontaneau à Saint-Astier; une nouvelle boutique de producteurs a été inaugurée au Domaine Huso (caviar de Neuvic), un accès a été aménagé depuis la Véloroute Voie Verte pour se rendre directement à la boutique de la Picandine à Saint-Astier (fromage de chèvre), un nouveau centre équestre a été ouvert à Grignols (Jembertie)...

Si les réalisations de la CCIVS ont concerné majoritairement les communes de la vallée de l'Isle avec notamment la Véloroute Voie Verte, l'objectif est maintenant de valoriser les richesses des coteaux, par exemple à travers des circuits de visite thématiques : « circuit des chevaliers Talleyrand-Périgord », « circuit de la gastronomie », « circuit du patrimoine industriel et artisanal », « circuit de la Résistance »



La carte de la Véloroute Voie Verte est disponible gratuitement dans les Offices de Tourisme de la Vallée de l'Isle.

## Un bilan positif de la saison touristique

La réunion du 4 décembre dernier avec les élus, prestataires touristiques et représentants d'associations a été l'occasion de dresser un bilan de la saison touristique. Il est encore trop tôt pour mesurer l'effet éventuel de l'ouverture de la Véloroute Voie Verte, mais le bilan de l'année 2015 n'en reste pas moins positif avec de nombreux indicateurs au vert :

### Quelques chiffres encourageants

- ▶ **12 863 visiteurs** dans les accueils de l'Office intercommunal St-Astier - Neuvic (+6%)
- ▶ **26 553 visiteurs** sur le site internet de la vallée de l'Isle (+29%) <http://www.tourisme-isleperigord.com>
- ▶ **52 732 vues** sur la page facebook de la vallée de l'Isle (+85%) <https://www.facebook.com/tourismevalleedelisleenperigord>
- ▶ **9 239 visiteurs** sur le blog de l'Office de Tourisme intercommunal (+18%) [office-de-tourisme-neuvic-perigord.over-blog.com](https://office-de-tourisme-neuvic-perigord.over-blog.com)
- ▶ **40 092 vues** sur la page facebook de l'OT intercommunal (+160%) <https://www.facebook.com/tourisme.neuvic.stastier>
- ▶ **21 000 €** de taxe de séjour collectée (+27%), pour 140 hébergeurs et 40 000 nuitées.

**Les sites touristiques** ont également connu une forte fréquentation : Arts et Saveurs à Saint-Astier (16.672 visiteurs), Moulin de la Veysière à Neuvic (6.300 visiteurs), Club Canoë Kayak de Neuvic (3.500 visiteurs), Domaine Huso à Neuvic (2.600 visiteurs), Château de Neuvic (2.307 visiteurs), site de Sourzac (2 369 visiteurs).

**Les visites touristiques** d'été accompagnées mais limitées en place ont également fait le plein : 216 visiteurs pour les visites de ville à Saint-Astier (+10%) et 265 visiteurs pour les carrières de chaux à Saint-Astier (+10%)

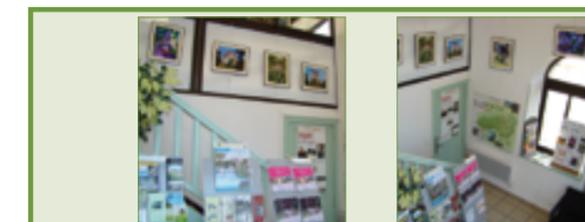
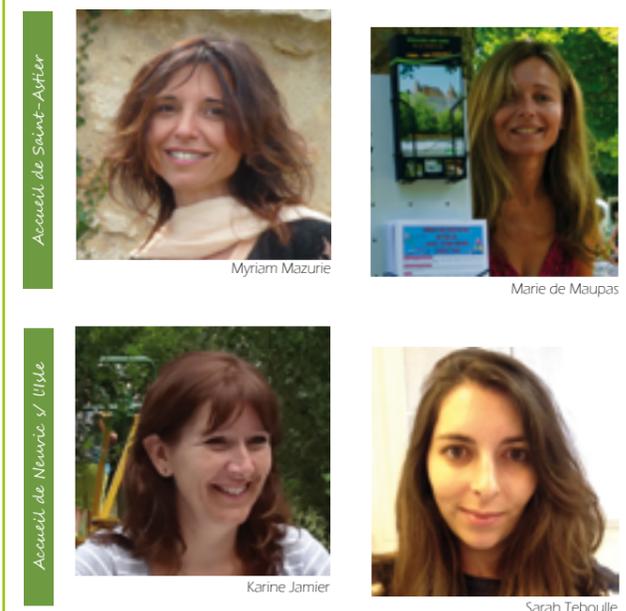
**La fête de la gastronomie à Neuvic** a proposé 14 animations différentes et accueilli 1 200 visiteurs, 26 producteurs et 16 bénévoles.

Seule déception, les circuits en minibus ont eu moins de succès que les années passées. Il a donc été décidé de revoir le format de cette formule.

### Les brochures 2016



### Vos interlocutrices



### Belle initiative :

Un grand merci au **Club Photos de Saint-Léon** qui expose ses oeuvres gracieusement dans les locaux de la CCIVS (siège administratif, office de tourisme).

## Du territoire à la maison... la CCIVS s'engage pour un urbanisme de qualité

Si le Périgord attire des habitants, des retraités, des touristes, ce n'est pas pour ses plages, ses montagnes, ou ses grandes villes... c'est avant tout pour la beauté de ses paysages, le charme de ses villages, la richesse de son patrimoine, la qualité de son architecture. Il serait suicidaire pour un territoire comme le notre, de ne pas en prendre conscience et de laisser nos paysages se détériorer et notre architecture se banaliser.

Pour ces raisons, les élus de la CCIVS se sont engagés très fortement en faveur d'un urbanisme et d'une architecture de qualité. Grâce à différents outils qui concernent plusieurs échelles de territoire (du Pays de l'Isle en Périgord jusqu'à la parcelle), ils entendent promouvoir un urbanisme qui respecte les paysages, l'environnement, l'architecture et l'identité locale.

### ► A l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de la vallée de l'Isle est un document d'urbanisme stratégique qui sera élaboré à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord (5 intercommunalités – 91 communes – 140 000 habitants). Ce document définira un projet de territoire et des orientations d'aménagement générales visant à mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé.

Le périmètre du Pays de l'Isle a une vraie pertinence géographique. C'est un bassin de vie structuré autour d'axes majeurs : l'Isle et ses affluents, le chemin de fer, l'autoroute A89 et maintenant la Véloroute Voie Verte. Ainsi, tout en conservant leurs particularités locales, les communes et intercommunalités de la Vallée de l'Isle ont un destin commun, un territoire à valoriser, à développer, à aménager, à dessiner ensemble dans un souci de cohérence. C'est le rôle du Schéma de Cohérence Territoriale.



Il s'agira de trouver des équilibres territoriaux et toute la difficulté sera de conforter les villes et centralités (Périgueux, Saint-Astier, Neuvic-sur-Isle, Mussidan, Montpon-Ménestérol...) qui sont nécessaires au maintien d'équipements et services structurants utiles à tous les habitants, tout en préservant une vie dans les communes plus rurales.

Le Périmètre du SCoT a été arrêté par le Préfet le 25 mars 2015 et l'association du Pays de l'Isle en Périgord a été transformée en Syndicat Mixte au 1er janvier 2016 pour pouvoir porter cette démarche.

Les élus du territoire se sont déjà réunis à deux reprises pour construire un cahier des charges afin de recruter un bureau d'études qui accompagnera l'élaboration du document.

### ► A l'échelle de la CCIVS : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

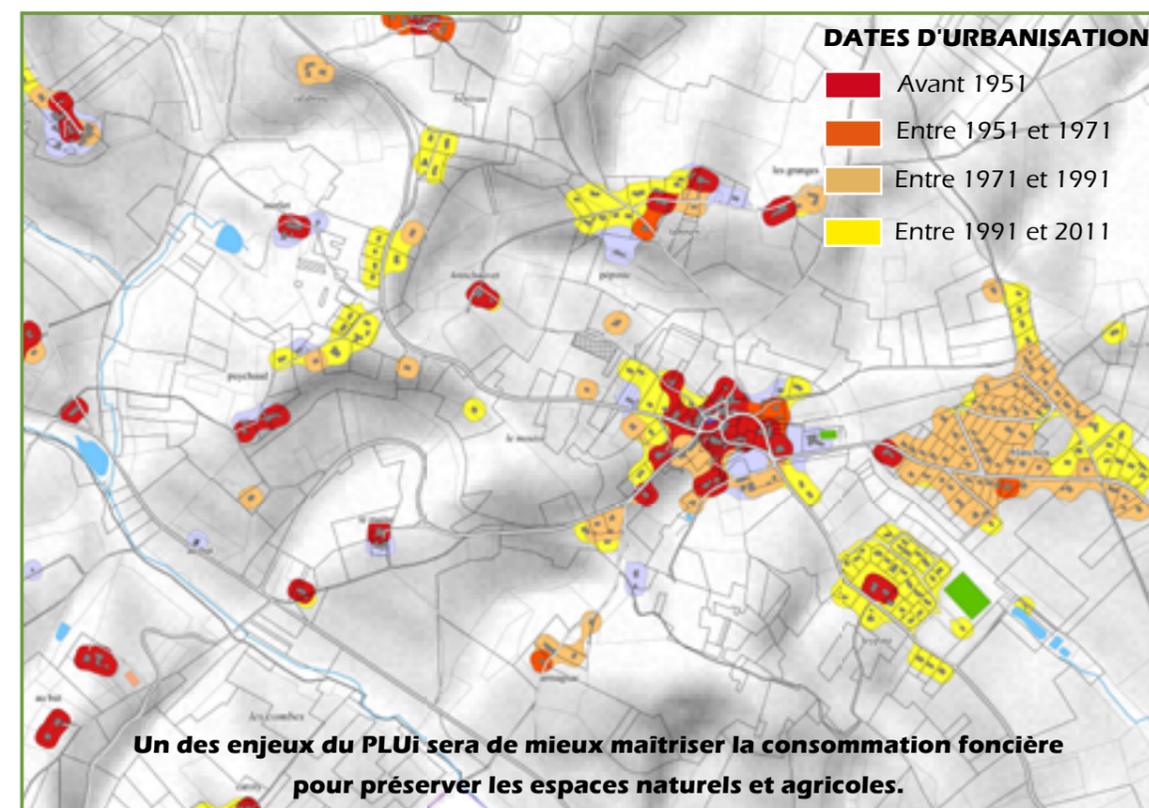
**Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** remplacera, à terme, les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) des 17 communes de la CCIVS. Il traduira sur le terrain, à l'échelle de la parcelle, le projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de Communes. Il précisera, en effet, la vocation des espaces (naturels, agricoles, urbains, à urbaniser...) et définira, pour chaque espace, des règles de construction. Ces règles iront également dans le sens d'une meilleure intégration des constructions dans le paysage et l'environnement.

Depuis le Grenelle de l'Environnement, l'objectif est également de mieux maîtriser la consommation foncière et de réduire les zones constructibles afin de préserver les zones naturelles et les espaces agricoles. Concernant la CCIVS : **nous avons consommé plus de 1200 hectares en seulement 60 ans, alors que nos ancêtres n'avaient consommé que 850 hectares sur plusieurs siècles d'histoire.** Ces données posent en effet question !

Ainsi, les élus ont fixé des objectifs ambitieux pour favoriser un développement équilibré et modéré de l'économie et de l'habitat, tout en valorisant l'environnement, l'agriculture, le patrimoine et les paysages. L'élaboration du PLUi a été confiée au bureau d'études CITADIA Conseil, associé à EVEN Conseil pour la partie environnementale, IRIS Conseil pour le volet Transport et CEREG pour l'assainissement. Parallèlement au PLUi, la CCIVS s'est engagée dans :

- la révision des zonages d'assainissement
- l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)
- l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE).

L'étude a démarré en juillet 2015 et doit s'achever au début de l'année 2018. Des réunions publiques seront organisées mais les habitants peuvent d'ores et déjà transmettre leurs doléances à leur mairie et/ou à la CCIVS. Toutefois, au nom de l'intérêt général et de la préservation de l'environnement, il faut être conscient que de nombreuses demandes ne pourront être satisfaites, l'objectif principal étant de réduire les zones constructibles pour préserver les zones naturelles et agricoles.



**Un des enjeux du PLUi sera de mieux maîtriser la consommation foncière pour préserver les espaces naturels et agricoles.**

► A l'échelle de la parcelle : l'instruction des autorisations d'urbanisme

La loi du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a prévu un désengagement de l'Etat à partir du 1er juillet 2015, concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme sur les Communautés de Communes de plus de 10.000 habitants. Ce service était assuré jusqu'à présent par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le service instructeur ou service ADS (autorisation du droit du sol) est un service créé le 1er juillet 2015 par la CCIVS, encadré par Marie-Hélène MOBETIE responsable de l'aménagement opérationnel. Il est mis à disposition des communes pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol.

Responsable du service :

**Marie-Espérance BRUGGER**

Instructeurs : **Marie-Espérance BRUGGER,**

**Vincent VIMENEY, Laetitia NIVARD**



Laetitia Nivard, Marie-Hélène Mobetie, Marie-Espérance Brugger et Vincent Vimeneay

Le service instructeur est situé à SOURZAC, au lieu dit « le Ruisseau d'Eymond » au bord de la RD6089, à proximité du rond-point de l'accès à l'A89; il est ouvert au public le **mercredi de 14h à 18h sur RDV** uniquement.

Pour toute correspondance :

**CCIVS - Service Instructeur**

**BP 30074 - 24400 SOURZAC**

**Tél. : 05 53 82 12 58**

**Courriel : serviceinstructeur@ccivs.fr**

**21 communes affiliées au service instructeur de la CCIVS**

- ☞ Beauronne
- ☞ Chantérac
- ☞ Douzillac
- ☞ Grignols
- ☞ Jaure
- ☞ Léguillac de l'Auche
- ☞ Manzac sur Vern
- ☞ Montrem
- ☞ Neuvic sur l'Isle
- ☞ Saint Aquilin
- ☞ Saint Astier
- ☞ Saint Germain du Salembre
- ☞ Saint Jean d'Ataux
- ☞ Saint Léon sur l'Isle
- ☞ Saint Severin d'Estissac
- ☞ Sourzac
- ☞ Vallereuil

4 communes de la Communauté de Communes Isle Double Landais (CCIDL) ont signé la convention pour bénéficier du service instructeur de la CCIVS :

- ☞ Ménesplet
- ☞ Montpon Ménestérol
- ☞ Moulin Neuf
- ☞ Saint Martial d'Artenset

► Quelques chiffres

Nombre de dossiers instruits et en cours d'instruction (de 1/07 au 15/12/2015)					
PC	DP	Cua	Cub	PD	Total
89	121	34	75	1	320

PC : permis de construire / DP : Déclaration préalable / CUa : certificat d'urbanisme informatif / Cub : certificat d'urbanisme opérationnel / PD : permis de démolir

Nombre de dossiers par CC		
CCIVS	CCIDL	Total
231	89	320

Les dossiers de la CCIDL représentent environ 28 % de l'activité du service.

► La démarche qualité du service instructeur

L'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols est un **service rendu** par la communauté de communes aux communes (et non une compétence transférée). Aussi, **chaque commune a signé une convention avec la CCIVS** dans un esprit collaboratif du processus d'instruction et dans un souci de sécurité juridique.

**Le rôle et les responsabilités de la commune :**

**La commune est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations de construire et reste le guichet unique du demandeur (interlocuteur principal).**

Outre les formalités administratives d'enregistrement, de transmission de dossiers, d'affichage et de notification, le rôle de la commune est d'accompagner le demandeur au montage du dossier et d'anticiper les problématiques éventuelles :

- ☞ renseigner sur le formulaire, les délais, les pièces à fournir ;
- ☞ conseiller et échanger le plus en amont possible, sur le règlement d'urbanisme et sur les enjeux architecturaux et paysagers du projet d'habitat, en s'appuyant sur le « guide méthodologique pour vous aider à construire » disponible gratuitement et téléchargeable sur ccivs.fr ;
- ☞ orienter si nécessaire le demandeur vers les organismes conseils départementaux gratuits selon la problématique posée ( CAUE, PACT, ADIL ...)

Le service instructeur est, bien entendu, le support technique à l'écoute des communes pour tous renseignements utiles à l'accompagnement du demandeur.

► La mission et le rôle du service instructeur

La mission du service est l'instruction réglementaire de la demande d'autorisation, depuis la transmission par les communes jusqu'à l'envoi du projet de décision en trois grandes phases :

**Phase d'instruction :**

- détermination du délai, vérification du caractère complet du dossier, notification des pièces manquantes...
- examen technique du dossier.
- consultation obligatoire des services de l'Etat.

**Phase de décision :**

- rédaction d'une proposition de décision et transmission de la proposition au maire de la commune concernée par le projet.

**Phase de suivi de la décision :**

- Le service ADS transmet, pour le compte de la commune, le dossier fiscal à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui reste l'organisme liquidateur des taxes liées aux autorisations d'occupation des sols.

**Le rôle du service instructeur est :**

- ☞ **d'éclairer techniquement l'élu décideur** sur les règles d'urbanisme en vigueur dans les communes et décidées par elles dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLU, carte communale) ou de l'alerter sur des dysfonctionnements entre planification et instruction.
- ☞ **de privilégier un dialogue constructif** sur tous les dossiers avec le guichet unique (la commune) et le pétitionnaire pour l'accompagner dans son projet.
- ☞ **de maintenir le lien avec ses communes** ; des rencontres ont déjà eu lieu entre les communes et le service instructeur. Elles se poursuivront en 2016. Des réunions d'échanges entre les guichets uniques et le service sont aussi prévues dans un objectif continu d'amélioration, en particulier pour diminuer le nombre de notifications d'incomplétude de dossier.

► Les couleurs de l'architecture locale en Vallée de l'Isle

Chaque région de France a une identité architecturale qui est bien souvent liée aux matériaux disponibles localement et aux pratiques constructives spécifiques. Les différents styles régionaux font le charme et la richesse de nos paysages. En Auvergne, les murs et les toits tirent vers le noir à l'image de la roche volcanique locale. En Bretagne et Pays de Loire, les murs sont blancs et les toits gris/noirs comme les ardoises que l'on trouve en abondance sur place. En Alsace, les maisons à colombage sont légion, en raison de pratiques constructives ancestrales et de l'abondance du bois des forêts vosgiennes...

Le Périgord a lui aussi ses couleurs issues de la pierre calcaire, de la chaux et du sable utilisés depuis toujours dans la construction des murs. L'argile est, pour sa part, utilisée dans la fabrication de tuiles ou de carreaux (tomettes) depuis des siècles. Enfin le bois a, de tout temps, été utilisé pour les huisseries, devantures, colombages, bardages (ex : séchoirs à tabac)...

Pour ne pas dénaturer les paysages, les nouvelles constructions ou les rénovations immobilières doivent respecter ce registre architectural en proposant éventuellement une réécriture moderne. Toute nouvelle construction doit s'intégrer au mieux dans le paysage et l'environnement local.

Ton "pierre " pour les murs (du beige à l'ocre rosé)



Ces couleurs sont de vigueur en raison de l'utilisation historique du calcaire, de la chaux et du sable. Elles participent à l'identité architecturale du territoire (sauf contre-indication réglementaire).

Bois ou bardage marron



Le bois, très abondant dans la région fait également parti du registre de l'architecture locale traditionnelle ou contemporaine (sauf contre-indication réglementaire)

Couleur "terre cuite" pour les tuiles (canal ou plates traditionnelles)



Les couleurs issues de la terre locale sont préconisées en raison de l'utilisation historique des argiles de la région pour la fabrication de tuiles canal ou plates traditionnelles (sauf contre-indication réglementaire)

► A l'échelle de la parcelle : le guide méthodologique pour vous aider à construire

La CCIVS a confié à une équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE de la Dordogne (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), la réalisation d'un « Guide méthodologique pour vous aider à construire » sur notre territoire. Ce document a pour ambition de donner quelques clés de compréhension de nos paysages (Album de territoire) et des recommandations (fiches pratiques) pour chacune des étapes d'un projet de construction ou rénovation. Il s'adresse à chacune et chacun d'entre nous, aux particuliers, porteurs de projets, maîtres d'oeuvre, artisans, élus...

Le guide est disponible gratuitement dans les 17 mairies du territoire ainsi qu'au siège de la CCIVS (Lieu-dit le Bateau à Saint-Astier) et au service instructeur situé à Sourzac.

Il peut également être téléchargé sur le site de la CCIVS : <http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/urbanisme-et-demarches/179-un-guide-pour-vous-aider-a-construire>

Vous y trouverez également une application web très intéressante qui vous permettra de feuilleter l'album de territoire.

Des conseils gratuits liés à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (énergie...) sont proposés par :

► **CAUE de la Dordogne - 2, place Hoche - 24000 PERIGUEUX**  
Tél. : 05 53 08 37 13 / [courriel@cauedordogne.com](mailto:courriel@cauedordogne.com)



Guide Gratuit.  
Disponible dans les mairies et/ou à la CCIVS.

## Enfance & Jeunesse : Bilan de l'année 2015

### ► Les écoles

Le Rectorat avait décidé de supprimer 2 classes sur le territoire de la CCIVS à la rentrée 2015.

Les élus, les enseignants et les parents se sont fermement opposés à ces fermetures en organisant plusieurs réunions et manifestations, afin de faire connaître le mécontentement de chacun.

Malgré cette mobilisation, le rectorat a procédé à la fermeture d'une classe sur la commune de Neuvic. La fermeture initialement prévue sur la commune de Saint-Germain du Salembre a été annulée.

### Quelques chiffres

► **1620 enfants** sont accueillis dans les 17 écoles du territoire.



### ► Contrat Local d'Education Artistique

La CCIVS, en collaboration avec le CRAC, la Région, le Département, la DRAC Aquitaine, la Ligue de l'Enseignement et l'Agence Culturelle de la Dordogne, souhaite, par le biais de ce dispositif, sensibiliser et éduquer les jeunes à l'art.

Plusieurs associations seront amenées à intervenir et à travailler dans les écoles, les accueils de loisirs (ALSH) et les crèches sur différents domaines comme la BD, la musique, le cinéma, l'art plastique...

### ► Interventions sportives

Suite à la réorganisation des plannings des animateurs, la CCIVS va mettre à disposition des écoles, deux animateurs sportifs : Nicolas Jacquet & Michel Mondoux.

Ils animeront des ateliers sportifs à partir du début de l'année 2016, dans toutes les écoles de la CCIVS qui le désirent.

### ► Inspection académique

Les services de l'Inspection de l'Education Nationale se trouvent désormais à l'étage de l'école maternelle - Place de la République à SAINT-ASTIER.

Ce service est dirigé par Eric GUTKOWSKI, inspecteur de l'éducation nationale, accompagné de deux conseillers pédagogiques, d'une secrétaire et d'un animateur informatique à mi-temps.

Les écoles du secteur et les parents d'élèves ont désormais des interlocuteurs privilégiés, à proximité.



Eric Gutkowski et son équipe - © Jérôme Riboulet

### ► Conférence

Une conférence sur le thème de l'**éducation "artistique et culturelle" et les manières spécifiques de s'adresser à des personnes en exclusion** a été organisée par le CRAC et la CCIVS au Domaine des Chaulnes à Grignols.

Une matinée a été animée par Gabriel OKOUNDJI, poète et psychologue clinicien au CHS Charles Perrens de Bordeaux.

### ► Les Temps d'Activités Péri-Scolaire (TAP)

Une excellente fréquentation est enregistrée lors des temps d'activités péri-scolaire. En effet 1493 élèves, soit 92 % des effectifs participent aux séances organisées par les animateurs.

Différentes activités sont proposées : théâtre, sport, ateliers ludiques et créatifs, ludothèque, apprentissage de la langue des signes avec l'intervention de l'association SMM, ateliers sur la nutrition "mieux grandir" avec l'association ACCAD...



Atelier Théâtre avec Stéphanie Maestro

Les élus, les agents du service "enfance & jeunesse", les enseignants et les associations des parents d'élèves participent à des "comités de veille" mis en place par secteur, pour faire un point sur l'organisation des TAP.

Suite à ces 5 réunions, un comité de pilotage est organisé chaque année en juin, afin d'apporter d'éventuelles modifications et/ou améliorations à ces temps d'activités.



Créations des enfants dans le cadre des TAP



Forum des TAP - Spectacles des enfants



► Les Centres de Loisirs

Une bonne fréquentation est enregistrée dans les 7 accueils de loisirs de la CCIVS : Chantérac, Montrem, Neuvic, Saint-Astier et Saint-Léon-sur-l'Isle.  
De nombreuses activités ont été organisées par les différentes structures avec les directeurs et animateurs accompagnés d'intervenants extérieurs : fabrication de cerf-volant, tir à l'arc, apprentissage des galaxies et constellations...



Participation du centre de loisirs de Saint-Léon à l'opération de l'association "Les blouses Roses" qui lutte contre la solitude des personnes âgées et des malades, enfants ou adultes.

La réalisation et la vente d'objets des enfants du centre ont permis de récolter la somme de 684 € en 2015.

Félicitations à tous pour cette mobilisation.

**Projet "J'ME FAIS MON FILM !"**

Dans le cadre du projet "J'me fais mon film !", les enfants des accueils de loisirs de Chantérac, Montrem et Saint-Léon ont participé à des ateliers de création de films d'animation en partenariat avec le Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles (CRAC), Ciné Passion en Périgord et "Les Grands Espaces".

Ce travail de découverte de l'image animée sur différents thèmes (le cirque, les animaux et la nature) a duré 9 mois pendant les vacances scolaires et a permis la réalisation de 3 vidéos mettant en scène les enfants. Vous pouvez visionner ce travail sur : <http://www.ccivs.fr/les-vidéos>



► La vie en crèche...

Dans le cadre de la semaine du goût, les crèches de Saint-Astier et Neuvic ont proposé aux enfants différents ateliers : cuisine, travail sur les couleurs des aliments...



A noter que des producteurs locaux se sont associés aux animations organisées par la crèche de Neuvic en offrant des produits du terroir.



**Neuvic - Infos**

- ✦ Le nombre d'enfants accueillis à la crèche a augmenté en 2015.
- ✦ Pour une mise en conformité, une biberonnerie vient d'être créée.
- ✦ En 2016, la crèche ouvrira ses portes de 7h à 18h.

► *Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM)*

113 assistantes maternelles dont 50 dépendent du territoire de la CCIVS (Saint-Astier, Grignols, Léguaillac de l'Auche, Manzac-sur-Vern, St-Léon-sur-l'Isle et Montrem) sont accueillies chaque année au RAM.

Le RAM a plusieurs missions :

↳ Pour les parents et futurs parents :

- information sur les différents modes de garde
- liste des assistantes maternelles du territoire
- information sur les droits et obligations
- accompagner dans les démarches administratives comme employeur d'une assistante maternelle
- lieu d'écoute et de conseil

↳ Pour les enfants :

- lieu de socialisation
- espace de découverte, de jeux et d'activités

↳ Pour les assistantes maternelles :

- mise en relation avec des parents à la recherche d'une assistante maternelle
- information sur les statuts, droits et obligations des salariées
- rencontres thématiques, échanges avec des professionnels de l'enfance, documentation...
- aide dans les démarches administratives

↳ Pour les personnes non agréées :

- information sur le métier d'assistante maternelle et son agrément



Noël 2015 du RAM - Manzac sur Vern



L'antenne du territoire de la CCIVS est située : **Rue Jules Ferry à Saint-Astier**

Contact : **Natacha ELIEZ** au 05 53 02 42 84 ou 06 77 74 91 73

Courriel : **rouldoudou@ccivs.fr**

Les jours de permanence sont le : **lundi et le vendredi de 14h à 17h**

Les animations au Relais de Saint-Astier se déroulent le : **lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30**

► *Les structures adolescentes*

La maison des jeunes de Saint-Astier, en partenariat avec l'ANPAA a travaillé sur un projet concernant les conduites addictives des jeunes.

Les élèves des collèges de Saint-Astier et Neuvic ont participé, notamment en répondant à un questionnaire et en participant à des journées de sensibilisation au sein de la maison des jeunes.



► *La ludothèque de Saint-Léon-sur-l'Isle*

La ludothèque est ouverte en période scolaire le mardi et jeudi de 10h à 12h, le mercredi de 15h à 18h et le vendredi de 16h30 à 18h30. Durant l'été, elle ouvre ses portes du mardi au vendredi de 10h à 12h.

L'animatrice, Carole Mayan intervient également au moment des TAP dans les écoles de la CCIVS. Chiffres : 56 adhérents. 15 personnes environ sont accueillies tous les jours d'ouverture de la structure.

Tél. : 05 53 80 83 22 / Courriel : **ludotheque@ccivs.fr**

► *Prévention : le village sécurité d'ASF*

150 enfants des écoles de Neuvic se sont rendus au village sécurité des Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour comprendre la dangerosité de la route et des interventions sur les autoroutes, à travers divers ateliers animés par les agents autoroutiers ASF, les pompiers, la sécurité routière et un dépanneur.

Tous les enfants ont reçu le diplôme du bon co-pilote.



► *Chants & Poèmes Inauguration Mémorial des Déportés*

Une cérémonie émouvante a eu lieu sur la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, à l'occasion de l'inauguration du mémorial des Déportés réalisé par la CCIVS avec le concours de l'AFMD24, du Souvenir Français et de la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle.

Près de 200 écoliers et collégiens ont participé à l'évènement (lectures, chants, poèmes) et ont été sensibilisés aux dangers du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les haines raciales, religieuses ou politiques...

**POUR QUE L'HISTOIRE NE SE RÉPÈTE PAS !**



## Les missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

**Le CIAS exerce une action de prévention, d'entraide et de développement social. C'est un réel outil social de proximité qui facilite l'insertion sociale et professionnelle et lutte contre l'exclusion. Il est aussi un observatoire permettant d'anticiper les besoins sociaux de la population de la communauté de communes afin d'animer une action sociale globale.**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes a pour vocation d'accueillir, d'écouter, de conseiller et d'orienter toute personne en difficulté ou en grande précarité : personnes isolées, couples, familles, personnes âgées, handicapées et/ou malades...

Il gère plusieurs services :

- 🔗 **Le service d'aide à domicile**
- 🔗 **Le service de portage de repas**
- 🔗 **l'aire d'accueil des gens du voyage**
- 🔗 **l'emploi**
- 🔗 **l'action sociale de proximité**

### L'aide à domicile

#### ► Le portage de repas

Le contrat qui liait le CIAS avec le fournisseur de repas est arrivé à terme fin 2015. Les bénéficiaires et le conseil d'administration n'étant pas satisfaits de la qualité des repas proposés par ce prestataire, le CIAS a décidé de changer de fournisseur.

Depuis le 4 janvier 2016, les repas sont confectionnés par la Sodexo qui assure également ceux des enfants des écoles de Neuvic et du portage pour l'ANACE. La livraison à domicile est assurée par deux agents du CIAS.

Cette prestation est proposée en liaison froide pour les 7 jours de la semaine.

Le repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'une viande ou poisson avec accompagnement, d'un fromage, d'un dessert et du pain.

Les régimes particuliers sont pris en compte.



Exemple de plateau repas du dimanche

Toute personne âgée de plus de 60 ans, handicapée ou malade peut bénéficier du portage de repas **dans le cadre du maintien à domicile.**

Le Centre Intecommunal d'Action Sociale gère son propre service de portage de repas :

- **CIAS de la CCIVS** - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER / Tél. : 05 53 53 18 45 - Courriel : [cias.portage@ccivs.fr](mailto:cias.portage@ccivs.fr) et subventionne 2 associations :
- ANACE - Rue Arnaud Yvan Delaporte - 24190 NEUVIC / Tél. : 05 53 81 52 84 - Courriel : [anace24@wanadoo.fr](mailto:anace24@wanadoo.fr)
- ACCAD - Place de la Mairie - Woodbridge - 24400 MUSSIDAN / Tél. : 05 53 81 27 60 - [accad24@wanadoo.fr](mailto:accad24@wanadoo.fr)



Claudine Murcia - Gestion administrative Portage de Repas



Suzanne Veyssiére & Laurence Duchein

#### ► Les aides à domicile

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale conventionne deux associations d'aide à domicile du territoire de la CCIVS.

Ces associations interviennent auprès de personnes âgées, handicapées, malades, accidentées, en perte d'autonomie, leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne.

- **AASE**  
(Association Action Solidarité Entraide)  
53, rue Jean Jaurès - 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 54 02 40 / [contact@aase.fr](mailto:contact@aase.fr)
- **ANACE**  
Rue Arnaud Yvan Delaporte - 24190 NEUVIC  
Tél. : 05 53 81 52 84 / [anace24@wanadoo.fr](mailto:anace24@wanadoo.fr)

### Le social et l'emploi

Le CIAS assure un **accompagnement** global et un suivi individualisé des personnes en difficulté. Il écoute, conseille et oriente les personnes dans leurs démarches, et favorise ainsi l'**insertion socio-professionnelle**.

Depuis septembre 2015, Ingrid Pascaud, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, a rejoint l'équipe du CIAS.



**CIAS - Service administratif CCIVS - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER**  
**Contact : Ingrid PASCAUD - Tél. : 05 53 03 45 82**

**Accueil sur RDV :** lundi et mardi de 9h à 12h  
et du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Permanence à St-Léon :** lundi et mardi de 13h30 à 16h30



**Espace Solidarité Emploi - ZA de Théorat - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE**  
**Contact : Carine DUGOULET - Tél. : 05 53 80 86 86**

**Accueil :** lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
+ le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30  
*Fermeture hebdomadaire le mercredi.*

#### Les visites d'entreprises du service emploi

Lors de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des visites d'entreprises sont organisées afin de ne pas rompre le lien avec le monde du travail.



Visite de l'AFPA



Visite de la savonnerie de Bourgnac

► **Le service emploi**

Aujourd'hui, un accueil et un accompagnement vers l'emploi sont assurés sur tout le territoire de la CCIVS. Ouvert à tous les habitants, le service intercommunal de l'emploi a pour mission d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

**Les services au public**

- ✦ Un centre de ressources à Neuvic, avec un espace documentation et la mise à disposition d'un ordinateur pour rédiger CV, lettre de motivation, consulter les offres d'emploi, déclarer ses ressources....
- ✦ Un accueil pour l'inscription comme demandeur d'emploi, la déclaration de situation mensuelle auprès de pole emploi via Internet, le point sur le suivi avec les partenaires de l'emploi.
- ✦ Un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Cet accompagnement permet de construire ou de valider un projet de retour à l'emploi et d'être soutenu dans ses démarches.
- ✦ Une aide à la recherche de formation et de plan de financement.
- ✦ Des ateliers collectifs, visites entreprises, recherche d'emploi par Internet, atelier budget, préparation et simulation d'entretiens d'embauche...
- ✦ Des actions ponctuelles, « les petits déjeuners de l'emploi au féminin »
- ✦ En fonction des situations, une réorientation vers les partenaires compétents.

**Les services aux entreprises**

- ✦ Accompagnement et soutien au recrutement avec information sur les mesures pour l'emploi, la recherche et la présélection des candidats.

**Un partenariat multisectoriel et actif**

- ✦ Le service emploi travaille en étroite collaboration avec la Mission Locale, Pôle emploi et Cap emploi.
- ✦ Il collabore avec les entreprises du territoire.
- ✦ Il est en lien direct avec les entreprises d'insertion, les ateliers chantier d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion qu'il rencontre mensuellement.

► **Le social**

- ✦ Le CIAS soutient les personnes dans leurs démarches administratives : aide à la constitution de dossiers (demande de CMU, de logement HLM, de carte d'invalidité, etc). Il favorise l'accès aux soins, et facilite l'accès ou le maintien dans le logement.
- ✦ Il accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés financières : en apportant une aide éducative budgétaire, en permettant l'orientation vers les aides diverses : alimentaires, financières, énergie, transport... et l'aide à la constitution de dossiers spécifiques : surendettement... Il peut également attribuer des aides financières ou alimentaires d'urgence.

L'équipe du CIAS privilégie les entretiens sur rendez-vous. Une écoute attentive, un accompagnement personnalisé et confidentiel permettent de répondre aux demandes qui sont présentées.



► **ESPACE SOLIDARITE EMPLOI de NEUVIC au 05 53 80 86 86**

pour les communes de BEAURONNE, CHANTERAC, DOUZILLAC, NEUVIC, ST AQUILIN, ST GERMAIN, ST JEAN D'ATAUX, ST SEVERIN D'ESTISSAC, SOURZAC & VALLEREUIL.

► **ACCUEIL de ST LEON SUR L'ISLE au 05 53 53 18 45 ou 05 53 80 65 18**

pour les communes de GRIGNOLS, JAURE, LEGUILLAC DE L'AUCHE, MANZAC SUR VERN, MONTREM & ST LEON.

► **CCAS au 05 53 02 42 97** pour la commune de ST-ASTIER.

**Le groupe 'L'emploi au féminin'**

L'objectif de ce groupe est de créer une entraide pour la recherche d'emploi, de permettre à des femmes de se constituer un réseau de soutien afin de favoriser la reprise d'emploi et/ou leur création d'entreprise. Ce groupe réunit 7 femmes en moyenne.

La parole est donnée aux personnes de ce groupe afin de recueillir les impressions de ces femmes en recherche d'emploi...

► **Qu'est-ce qui vous a motivé pour intégrer ce groupe ?**

- ✦ « Depuis 5 ans à la recherche d'un emploi, j'ai perdu confiance en moi et je ne trouve pas d'aide répondant à mes besoins dans le système existant. Par ailleurs, ce n'est pas facile de rester motivée lorsque l'on est seule face à sa recherche d'emploi. »
- ✦ « Je ne suis pas diplômée, j'ai bien de l'expérience dans plusieurs domaines, mais je ne sais pas comment me mettre en valeur. Et j'ai l'impression de ne pas savoir comment faire ressortir mes compétences dans mon CV ou lors d'un entretien d'embauche. »

► **Que faites-vous concrètement lorsque vous vous réunissez ?**

- ✦ « Ce groupe de femmes est avant tout un espace de paroles, chacune peut exprimer son sentiment, son opinion, et aussi mettre des mots sur les difficultés qu'elle rencontre. C'est un endroit chaleureux, de communication, de tolérance, et d'échanges. »
- ✦ « Nous travaillons sur les outils nécessaires à la recherche d'emploi : élaboration d'un listing des entreprises, réflexions sur des grilles d'entretiens, sur les CV, les lettres de motivation, sur les formations existantes... »



► **Que vous a apporté ce groupe ?**

- ✦ « Ce groupe me remonte le moral. Lorsque je rentre chez moi, je me sens motivée par rapport à mes recherches d'emploi, et je me focalise moins sur les difficultés pour trouver du travail. »
- ✦ « Après un atelier, je suis boostée, je ressors avec des informations, cela me permet d'avoir un sujet de conversation avec mon époux. »
- ✦ « Ce groupe m'apporte une technique, une organisation par rapport à mon projet de création d'entreprise. Nous échangeons des informations qui sont utiles à chacune d'entre nous en fonction de nos projets professionnels. »



## Gestion des déchets

### ► Visite de l'ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux)

Le SMD3 a organisé pour tous ses adhérents une visite de l'installation située à Saint-Laurent des Hommes.

Ce centre accueille les déchets ménagers (sacs noirs), ainsi que les déchets tout-venants des déchèteries pour les enfouir.

Le site est composé de casiers étanches pour recevoir les déchets qui produisent des jus (appelés lixiviats). Ceux-ci sont collectés et traités avant d'être rejetés dans le milieu naturel. Une station de dernière génération a été mise en service à Saint-Laurent-des-Hommes en novembre 2015 pour les traiter.

La fermentation des déchets en l'absence d'oxygène produit du biogaz riche en méthane qui contribue à l'effet de serre. Il est nécessaire de le capter et sa combustion permet d'entraîner des turbines qui produisent de l'électricité.

Ainsi à Saint-Laurent-des-Hommes, le biogaz est transformé en électricité. Sa production équivaut à la consommation annuelle d'une ville de 2 000 habitants.

Si vous avez envie d'en savoir plus et de profiter d'une visite guidée, vous pouvez prendre contact avec le SMD3 :  
au 05 53 45 65 82



Visite des gigantesques casiers étanches



Déversement des sacs noirs sur le casier



Compactage des déchets



Plateforme de compostage (grande comme un terrain de football)  
Saint-Laurent des Hommes

Ce site accueille également une plateforme de compostage qui permet ensuite d'organiser des distributions de compost sur les communes adhérentes.

Les déchèteries de la CCIVS proposeront donc en partenariat avec le SMD3, une distribution gratuite de compost le :  
**LUNDI 21 MARS 2016** aux heures d'ouverture des déchèteries de Saint-Astier et de Neuvic-sur-l'Isle.

### ► Les déchèteries de la CCIVS

#### Saint-Astier

Les Courroies - 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 04 73 39

#### Horaires :

- Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Neuvic-sur-l'Isle

23, rte du Grand Mur - Planèze - 24190 NEUVIC  
Tél. : 05 53 80 31 27 / 06 34 10 58 08

#### Horaires :

- Du 01/04 au 31/10 : du lundi au samedi  
de 9h à 12h - 14h30 à 18h
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au samedi  
de 9h à 12h - 14h à 17h30

## Gestion des déchets

### ► Composteur individuel

La CCIVS propose toujours la mise à disposition de composteurs en bois, moyennant une participation de 10 €.

Rendez-vous au pôle technique situé :  
ZI La Borie - 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 03 70 30



### ► L'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A ce jour, les installations individuelles des communes de Beauronne, Douzillac, Saint-Jean d'Ataux et Vallereuil ont été contrôlées.

En 2016 les contrôles se poursuivront sur les communes de : Sourzac, Saint-Séverin d'Estissac et Neuvic sur l'Isle.

A noter que les communes de Chantérac, Jaure, Grignols et Saint-Germain du Salembre seront de nouveau contrôlées car la réglementation impose un contrôle périodique, qui a été défini tous les 5 ans, par les élus de la CCIVS.

#### Plus d'information :

✉ **Vincent Viméney 05 53 03 70 30**  
v.viméney@ccivs.fr

#### Prise de RDV :

- ✉ **Solveig Blaye 05 57 57 29 52**  
solveig.blaye@lyonnaise-des-eaux.fr
- ✉ **Stéphane Grandcamp 05 57 57 29 43**  
stephane.grandcamp@lyonnaise-des-eaux.fr
- ✉ **Véronique Lasserre 05 57 57 29 43**  
veronique.lasserre@lyonnaise-des-eaux.fr

#### Pour les urgences :

✉ **David Lagreze 06 42 04 71 58**  
david.lagreze@lyonnaise-des-eaux.fr

### ► Collecte des PNEUS

A titre exceptionnel, une collecte des pneus va être organisée dans les déchèteries de Saint-Astier et de Neuvic, du mardi 1<sup>er</sup> mars au samedi 5 mars inclus.

Celle-ci sera réservée aux particuliers du territoire, qui devront présenter un justificatif de domicile.

#### Les pneus acceptés :

✉ pneus déjantés de véhicules automobiles et 2 roues, sans terre ou métaux, non souillés et sans humidité.

#### Que vont-ils devenir ?

Ils vont être récupérés par la filière de recyclage ALIAPUR. Ils seront recyclés comme matériau de base pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes, sous-couches routières....

Plus d'information : [www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

### ► Calendrier des déchets

L'édition 2016 sera distribuée dans vos boîtes aux lettres au mois de mars.

Vous y retrouverez les informations concernant les tournées de ramassage, les consignes de tri, les dates de distribution des sacs...



## Travaux

### ► Rénovation et extension du restaurant scolaire de Chantérac

Le restaurant scolaire de Chantérac ne répondant plus à la réglementation actuelle, la CCIVS a engagé des travaux en juillet 2015 pour un montant total de : 161 700 € H.T., avec des subventions de l'Etat (56 462 €), du Conseil Départemental (58 829 €) et des fonds propres (CCIVS : 46 409, 41 €).

Sa mise en service sera effective courant janvier 2016.

#### Les travaux concernent :

- ✦ l'adaptation du bâtiment aux normes d'accessibilité en créant un **cheminement conforme** depuis l'école et un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite,
- ✦ la mise en conformité sanitaire de la partie « cuisine » qui a conduit à une **extension du bâtiment**.
- ✦ le **remplacement des menuiseries extérieures et des appareils de chauffage**.

#### Pour l'accessibilité :

- ✦ A l'extérieur, une rampe va être créée avec un nouveau cheminement d'une largeur de 1,40m, depuis la cour de l'école jusqu'à la nouvelle entrée de la cantine.
- ✦ A l'intérieur, les personnes à mobilité réduite ont désormais accès à toutes les places, à la fontaine à eau et aux condiments. Les sanitaires et l'espace pour se laver les mains sont associés au sas d'entrée et répondent aux normes (dimensions et équipements).

#### Pour la mise en conformité sanitaire :

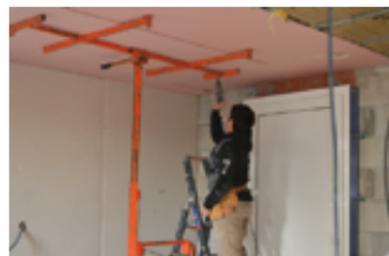
- ✦ Séparation des circuits « sales » (réserve, poubelles, vestiaire...) et « propres » (cuisson, stockage des produits frais...).

#### Pour les économies d'énergie :

- ✦ Les convecteurs électriques seront remplacés par des appareils performants associés à une programmation.
- ✦ Les menuiseries extérieures seront changées par des baies en aluminium. L'isolation thermique des combles sera renforcée.

Suite à la mise en concurrence des entreprises par un marché public, les différents lots concernant les travaux ont été attribués ainsi :

- ✦ Architecte : Cedric BONNET (Manzac sur Vern)
- ✦ Travaux VRD et Maçonnerie : RMPB (St-Astier)
- ✦ Charpente couverture zinguerie : DESMOULIN (Lisle)
- ✦ Menuiseries extérieures : BERGES (Boulazac)
- ✦ Menuiseries intérieures : CBMEC (Chalais)
- ✦ Plâtrerie : PPA (Lussas et Nontronneau)
- ✦ Chape, carrelage et faïence : MATHIEU & Cie (Marsac)
- ✦ Peinture : STAP Dordogne (Notre Dame de Sanilhac)
- ✦ Électricité, chauffage et ventilation : Sté Neuvicoise d'Electricité (Neuvic)
- ✦ Plomberie : CHABANAUD (Lisle)
- ✦ Equipement Cuisine : EQUIP' FROID (Tulle)
- ✦ Sécurité et Protection de la Santé : APAVE (Marsac)
- ✦ Bureau de contrôle : CEP VERITAS (Périgueux)



### ► d'autres travaux sur le territoire...

- ✦ Rénovation de l'ALSH et de la cantine de Saint-Léon sur l'Isle
- ✦ Création de bureaux pour l'Education Nationale à St-Astier
- ✦ Rénovation de la chaufferie de l'école Gimel à St-Astier
- ✦ Démolition de la cheminée de l'école de Manzac sur Vern
- ✦ Rénovation mur de soutènement de l'école de Léguillac

## Voirie intercommunale

### ► Travaux d'entretien

Une campagne de réparation des chaussées (point à temps) a été mise en place.

L'entreprise Laurière a obtenu le marché public pour une durée de 1 an. La première tranche a concerné les voiries suivantes :

- ✦ Voie communale 5 à Saint-Aquilin,
- ✦ Rue Richelieu, rue Lavoisier, rue Rebière et rue des Jaures sur la commune de Saint-Astier,
- ✦ Voie communale 206 à Saint-Léon sur l'Isle
- ✦ Voie communale 3 à Grignols
- ✦ Voie communale 3 à Manzac sur Vern
- ✦ Voie communale de Puy-Astier à Neuvic sur l'Isle



D'autres voiries sur l'ensemble des communes ont été entretenues par les agents de la CCIVS.

A noter : l'entretien de la véloroute voie verte, des bacs de rétention d'eaux pluviales de St Astier, de Neuvic et de la ZAC Astier Val' est effectué par l'association "Ricochets".

### ► Travaux d'investissement

Un marché de travaux a été attribué à l'entreprise Colas. Il concerne les travaux de voirie sur :

- ✦ Léguillac de l'Auche : route de Labat, voie communale 4, parking école
- ✦ Grignols : voie communale 3 (partiellement)
- ✦ Neuvic sur l'Isle : cour de la crèche et déchèterie
- ✦ Vallereuil : lieu-dit "Les Pontilloux"
- ✦ Douzillac : lieu-dit "Les Bernardoux"
- ✦ Chantérac : route de Parentie
- ✦ Saint-Astier : rue Albert Camus et route de Jevah
- ✦ Saint-Aquilin : voie communale 203 et places du bourg



### ► Achat de matériel

Afin que les agents travaillent efficacement et dans de bonnes conditions, la CCIVS a fait l'acquisition en 2015 :

- ✦ 1 épareuse (106 700 € HT)
- ✦ 1 machine à peinture routière (9 400 € HT).





## Coordonnées des pôles de la CCIVS

### Le service administratif de la C.C.I.V.S.

Adresse :

«Le Bateau» - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 03 45 82 / Courriel : [contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

### Les services techniques de la C.C.I.V.S.

Adresse : ZI La Borie - Rue Henri Rebière - BP 6  
24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 04 73 39 / Courriel : [poletechnique@ccivs.fr](mailto:poletechnique@ccivs.fr)



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[www.ccivs.fr](http://www.ccivs.fr)